

**Déclaration pour le calcul du revenu
annuel brut du ménage :**

Données définitives : 2021

Données provisoires : 2022

Ménage	Parent 1	Parent 2
Nom et prénom		
Commune de domicile fiscal		
Téléphone		
E-Mail		
Taux d'activité		

Situation du ménage : toutes les personnes faisant ménage commun et de facto vivant sous le même toit avec l'enfant, y compris les personnes en union libre, ayant ou non un lien de parenté avec l'enfant.

Liste des enfants mineurs			
Nom	Prénom	Date de naissance	Structure d'accueil

- Pour les personnes ne souhaitant pas fournir les justificatifs, le tarif maximum est appliqué.**
Un calculateur tarifaire est disponible en ligne sur le Portail KIBE
- Cochez cette case si vous êtes exonéré d'impôt dans la commune de résidence et/ou corps diplomatique, ainsi que si vous habitez hors du périmètre RAT ou réseau conventionné. Les prestations seront facturées au prix coûtant. (Cf règlement art. 5.1 al. xii, xiii & xviii)

Calcul des revenus définitifs 2021

Revenus annuels bruts 2021
Données définitives

Parent 1

Parent 2

*Montant **annuel***

*Montant **annuel***

2021 - Données définitives

Activité(s) principale(s) & accessoire(s) salariée(s) (Chiffre no 8 du certificat de salaire annuel 2021)	<i>Activité 1</i>		
	<i>Activité 2</i>		
	<i>Activité 3</i>		
	<i>Activité 4</i>		
	<i>Activité 5</i>		
	<i>Activité 6</i>		
Allocations familiales Si mentionnées sur la fiche de salaire mensuelle <i>(ce montant sera déduit de votre revenu déterminant)</i>			
SDIS (pompiers) (Chiffre no 8 du certificat de salaire annuel pour la solde + chiffre no 15 "observations" pour les indemnités)	<i>Solde</i>		
	<i>Indemnités</i>		
Indépendants Bénéfice net selon comptes PP, bilan et déclaration d'impôts de l'année concernée <i>(Le bénéfice sera majoré de 20%)</i>			
Indemnités du chômage et/ou de l'APG <i>(Saisir le montant total brut)</i>	<i>Chômage</i>		
	<i>APG</i>		
Autres revenus sociaux : PC Familles, rentes, RI, etc. <i>(Saisir le montant total brut)</i>	<i>PC familles</i>		
	<i>RI</i>		
	<i>Rentes (AI, etc.)</i>		
Aides versées par les organismes publics : subside pour caisse-maladie (parents et enfants), aide au logement, etc.	<i>Subsides ass. maladie</i>		
	<i>Aide au logement, autre</i>		
Pensions alimentaires <u>reçues</u>			
Pensions alimentaires <u>versées</u>			
Autres revenus : - revenus immobiliers bruts perçus loyers et fermages - autres placements, gains de loterie, etc.	<i>Loyers encaissés</i>		
	<i>Autres placements (code 410 impôt)</i>		

Si vous souhaitez que nous utilisions vos revenus définitifs de 2021 pour déterminer vos revenus provisoires de 2022, merci de cocher la case suivante sous le parent concerné :

Parent 1

Utiliser les revenus définitifs de 2021 pour déterminer les revenus provisoires de 2022

Parent 2

Utiliser les revenus définitifs de 2021 pour déterminer les revenus provisoires de 2022

Calcul des revenus provisoires 2022		Revenus annuels bruts 2022 Données provisoires		
		Parent 1	Parent 2	
		Montant <i>annuel</i>	Montant <i>annuel</i>	
2022 - Données provisoires	Activité(s) principale(s) & accessoire(s) salariée(s) Estimation de votre salaire annuel	Activité 1		
		Activité 2		
		Activité 3		
		Activité 4		
		Activité 5		
		Activité 6		
	Allocations familiales Si mentionnées sur la fiche de salaire mensuelle <i>(ce montant sera déduit de votre revenu déterminant)</i>			
	SDIS (pompiers) Estimation annuelle de la solde et des indemnités	Solde		
		Indemnités		
	Indépendants Estimation du bénéfice et/ou perte net <i>(Le bénéfice sera majoré de 20%)</i>			
	Indemnités du chômage et/ou de l'APG <i>(Saisir le montant total brut)</i>	Chômage		
		APG		
	Autres revenus sociaux : PC Familles, rentes, RI, etc. <i>(Saisir le montant total brut)</i>	PC familles		
		RI		
		Rentes (AI, etc.)		
	Aides versées par les organismes publics : subside pour caisse-maladie (parents et enfants), aide au logement, etc.	Subsides ass. maladie		
		Aide au logement, autre		
	Pensions alimentaires reçues			
Pensions alimentaires versées				
Autres revenus : - revenus immobiliers bruts perçus loyers et fermages - revenus boursiers, etc.	Loyers encaissés			
	Autres placements <i>(code 410 impôt)</i>			

Copies des documents à fournir :

- Le/s dernier/s certificat/s de salaire/s annuel/s ou l'attestation annuelle du chômage. Ainsi que les 3 dernières fiches du/des salaire/s mensuel/s de l'année en cours ;
- Le justificatif des allocations familiales si payées et mentionnées sur la fiche de salaire mensuelle ;
- Toutes les pages de la déclaration d'impôt 2021 adressée à l'office des impôts ;
- Les justificatifs annuels en cas d'octroi de subsides/rentes/indemnités versés par les organismes publics (subsides caisse-maladie, PC familles, rentes, RI, aide au logement, etc.) ;
- Toutes autres pièces jugées utiles.

Les montants déclarés sans pièce justificative ne sont pas pris en compte et le tarif maximum est appliqué.

Par sa signature, le Représentant Légal atteste de l'authenticité des informations ci-dessus, déclare avoir pris connaissance et accepté les règlements du RAT et de la structure d'accueil. Il s'engage à fournir, chaque année fiscale, les documents nécessaires pour le contrôle annuel des revenus, en l'absence des justificatifs, un supplément de 30% rétroactif au 1er janvier de l'année de révision, voire le tarif maximum est appliqué. Ces informations sont traitées avec confidentialité, la véracité des documents et des chiffres fournis peut toutefois être vérifiée à tout moment.

Remarques :

Lieu et date :

Signature(s) du/des parents :

Le règlement du Réseau d'Accueil des Toblerones, art. 5.1. « Le calcul du revenu déterminant », est disponible sur :

<https://reseautoblerones.ch>